

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 5 AVRIL 2023

**OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE**



INITIEE PAR LA SOCIETE

sopra  steria

PRESENTEE PAR



**MISE A DISPOSITION DE LA NOTE EN REPONSE ET DES
INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES
NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA
SOCIETE CS GROUP**

TERMES DE L'OFFRE :

PRIX DE L'OFFRE : 11,50 euros par action CS GROUP

DUREE DE L'OFFRE : 15 jours de négociation



Le présent communiqué de presse a été établi par CS GROUP (la « Société ») et diffusé en application des dispositions des articles 231-27, 3° et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »).

AVIS IMPORTANT

Dans l'hypothèse où, à l'issue de l'offre, les conditions des articles L.433-4, II du Code monétaire et financier et des articles 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF seraient réunies, Sopra Steria Group a l'intention de demander à l'AMF, la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire visant les actions CS GROUP (le « **Retrait Obligatoire** »). Dans le cadre du Retrait Obligatoire, les actions CS GROUP non présentées à l'offre (à l'exception des actions de CS GROUP auto-détenues) seront transférées à Sopra Steria Group, moyennant une indemnisation en numéraire égale au prix de l'offre, soit 11,50 euros par action CS GROUP, nette de tous frais.

En application de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-26 de son règlement général, l'AMF a, en application de sa décision de conformité du 4 avril 2023, apposé le visa n°23-099 en date du 4 avril 2023 sur la note (la « **Note en Réponse** ») établie par la Société en réponse à l'offre publique d'achat simplifiée obligatoire visant les actions de la Société (l' « **Offre** ») initiée par Sopra Steria Group (l' « **Initiateur** »).

Les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de la Société (le « **Document Autres Informations** ») figurent dans un document déposé auprès de l'AMF le 4 avril 2023 et mis à la disposition du public ce jour, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF.

La Note en Réponse et le Document Autres Informations sont disponibles sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) ainsi que sur le site internet de la société CS GROUP (<https://www.csgroup.eu/fr/>) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

CS GROUP

54/56 avenue Hoche
75008 Paris

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

L'Offre est faite exclusivement en France.

Le présent communiqué a été préparé uniquement à titre informatif. Ce communiqué ne constitue pas une offre ou une partie d'une offre de vente, d'achat ou de souscription de valeurs mobilières et il ne doit pas être considéré comme constituant une quelconque sollicitation d'une telle offre.

Le présent communiqué ne peut pas être distribué dans des pays autres que la France, sous réserve de la publication du communiqué sur le site Internet de CS GROUP, conformément à la réglementation applicable.

La diffusion du présent communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.

CS GROUP décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation, par toute personne, de ces restrictions.